

+ simple : la déclaration en ligne !

impots.gouv.fl

un site de la direction aénérale des Finances publiques

En avril/mai 2018, vous devez déclarer votre situation et vos revenus de l'année 2017. Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier.

Attention : Si votre revenu fiscal de référence 2016 (avis d'impôt 2017) est supérieur à 15 000 € et si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, c'est obligatoire.



simple, la procédure est simplifiée ! Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



Commencer



Vous pouvez consulter ici les conditions d'utilisation de la déclaration en ligne

2 Si vous aviez déclaré des personnes à charge l'an dernier, un écran vous présente l' <u>état civil</u> des personnes à charge et vous permet de les valider ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ». Si vous en déclarez pour la 1ère fois pou 2017, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « Ajouter une personne à charge » en haut à gauche.	Monsieur Adresse au 1 ^{er} janvier 2018 Né le - BORDEAUX (33) Célibataire (ou vivant en union libre) Personnes à charge Personnes à charge 0000 BEAUVAIS Ajouter une personne à charge Votre déclaration Les montants préremplis peuvent être modifiés. Contribution à l'audiovisuel public Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case. 0RA Parent isolé Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2017, vous viviez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit (cochez la case) T Traitements, salaires Salaires de Monsieur 39974 1AJ
 3 Vos revenus de 2017 connus de l'administration fiscale sont pré-remplis. <u>Vérifiez-les</u>. Vous pouvez consulter leur détail ou les corriger. Les rubriques que vous aviez utilisées l'a dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Si vous avez besoin d' « Accéder à plus de rubriques ou signaler un 	BORDEAUX 23774 € BORDEAUX 23774 € BORDEAUX 16220 € Total : 39974 € 39974 € Charges déductibles 6DE Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre 6DE Accéder à plus de rubriques Suivant ou signaler un changement Suivant Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran. Contribution à l'aucliovisuel public Au 1er janvier 2018, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur. Suivant
changement » (revenus ou charges / mariage en 2017, déménagement), cliquez sur le bouton en bas à gauche. Sinon, cliquez sur « Suivant ».	Déclaration de revenus Traitements, salaires 1 AJ Salaires - Déclarant 1 39974 Estimation de votre impôt sur le revenu : 5 086 € détail du calcul Votre prélèvement à la source 2019 Le taux de prélèvement à la source qui sera transmis, à l'automne, aux organismes vous versant des revenus est de : 12,7 % .
 Dans la page suivante : > vérifiez le résumé de la déclaration > notez le montant estimé de votre impôt et le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué à vos revenus en 2019 (et celui de votre conjoint) > vérifiez ou saisissez votre relevé d'identité bancaire, obligatoire, puis cochez pour accepter son utilisation par 	Relevé d'Identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA) La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte effacer IBAN - Identifiant international de compte (Les 4 premiers caractères de l'IBAN sont constitués de 2 lettres et 2 chiffres : exemple FR11 X000X X00X X
l'administration fiscale. Enfin, cliquez sur « Signer votre déclaration » en bas à droite.	Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration Retour à l'écran précédent Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement
Votre déclaration est terminée !	Merci pour votre déclaration en ligne
Vous recevrez un courriel de confirmation	Un courriel de confirmation vous a été envoyé @gmail.com Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.
depuis votre espace particulier !	Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 29/05/2018. Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (?)
Imprimez votre avis de situation déclarative ! Cliquez pour l'ouvrir puis sur l'icône Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été. A partir du 1 ^{er} janvier 2019, votre impôt sera prélevé à la source. Le taux de prélèvement tient compte de votre situatio mais vous pouvez déjà l'adapter.	Retrouvez le dans votre espace particulier. Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du 31 juillet. Votre prélèvement à la source - Important Votre impôt sera prélevé à la source à partir du 1er janvier 2019 car l'administration fiscale aura transmis automatiquement votre taux de prélèvement à la source à ceux qui vous versent un revenu (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi). Si vous le souhaitez, dès maintenant et jusqu'au 15 septembre 2018, vous pouvez choisir des options pour adapter votre prélèvement à la source: • ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur; reitevent ou source: • un taux on prélonder de partir du tottefois être supérieur au taux personnalisé. L'administration fiscale ne lui transmettra pas ce taux. Votre employeur au taux non personnalisé puisqu'il ne tient pas compte de la situation de famille et des personnes à charg; • un taux non personnalisé peut toutefois être supérieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à la source ». Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source ». Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source ».

Déconnectez-vous de l'ordinateur en cliquant sur l'icône située au coin en bas à gauche de l'écran.

